

MAIRIE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE

ARRETE INTERDISANT L'ACCES AU PUBLIC DU CHANTIER DE RENOVATION DE L'AIRE DE JEUX DE L'EGLISE

N° G 57/2025

Le Maire de la Commune de SAINT-PIERRE DE CHARTREUSE,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2131-1, L.2212-2, L.2212-4 et L.2215-1

**Vu** l'article R 610-5 du code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par des décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 2<sup>e</sup> classe,

**Considérant** les opérations de démontage et remplacement de plusieurs jeux et la mise en place d'un périmètre de sécurité,

**Considérant** le danger pour autrui que représente le chantier de rénovation de l'aire de jeux de l'église sur la commune de Saint Pierre de Chartreuse

**A R R E T E**

**Article 1 :**

L'accès au public du chantier de rénovation de l'aire de jeux de l'église est strictement interdit à toute personne étrangère au chantier, et ce durant toute la durée des travaux.

**Article 2 :**

Un périmètre de sécurité sera défini autour du chantier et sera maintenu jusqu'à disparition de tout risque d'atteinte à la sécurité du public.

**Article 3 :**

Seuls les forces de police, les agents municipaux, dans le cadre de l'exercice de mission de service public, les services de sécurité, d'incendie et de secours, l'entreprises dûment habilitée par le maître d'ouvrage des opérations, sont autorisés à accéder à l'espace sécurisé.

**Article 4 :**

Le présent arrêté sera affiché en mairie de Saint Pierre de Chartreuse ainsi que sur le lieu d'intervention

**Article 5 :**

Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

**Article 6 :**

Madame la directrice des services, Monsieur le commandant du poste de Gendarmerie de Saint Laurent du Pont sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Pierre de Chartreuse,  
Le 03 octobre 2025

Le Maire,  
Stéphane GUSMEROLI

